

Situation de la CAMIEG

**Le Ministère nous a écoutés,
nous espérons avoir été entendus**

Par courrier du 7 février dernier, nous avons demandé un rendez-vous au Ministère des Solidarités et de la Santé sur la Convention d'Orientation et de Gestion (COG) de la CAMIEG qui est bloquée depuis près de 2 ans.

C'est dans ce cadre que le bureau de la CAMIEG a été reçu ce mardi 6 mars en présence de M. Laurent HABERT Conseiller budgétaire finances sociales et la Direction de la Sécurité Sociale.

Un constat partagé, tout d'abord. L'ensemble des participants a affirmé la **nécessité qu'une Convention d'Objectifs et de Gestion soit effective dans ce premier semestre 2018**. L'absence de celle-ci met, en effet, en difficulté le fonctionnement de la caisse et à court terme le service rendu aux assurés.

Mais au-delà de ce constat, chacun a développé ses arguments quant au contenu de cette COG.

Du côté des Pouvoirs Publics, ceux-ci ont rappelé que la directive commune faite à toutes les caisses de sécurité sociale pour les années à venir, à savoir **10 % de baisse d'effectif et 15 % d'économie de frais de gestion, est pour eux un incontournable** de la future Convention d'Objectifs et de Gestion.

Du côté de FO, nous avons rappelé que les Électriciens et Gaziers ne pouvaient accepter l'empressement des Pouvoirs Publics à imposer à notre régime les objectifs demandés, alors que **notre régime a largement contribué à l'effort collectif prôné par les Pouvoirs Publics** au travers d'un prélèvement de 175 millions d'euros en 2014 vers le régime général.

Au-delà de cet échange de principe, le Ministère a souhaité connaître précisément les points de blocage sur les propositions de la Direction de la Sécurité Sociale.

Le point principal réside dans le fait que l'atteinte des objectifs demandés implique **la fermeture d'antennes locales. Cela bafouerait la règle fondamentale d'universalité de la sécurité sociale envers les assurés des IEG**, certains assurés ne pourraient accéder à aucun contact physique avec la caisse.

Depuis 2009, FO revendique la réintégration de toutes les tâches confiées à la CPAM 92 au sein de la CAMIEG.

Situation de la CAMIEG

**Le Ministère nous a écoutés,
nous espérons avoir été entendus**

L'annonce de l'étude sur la réintégration des appels assurés concernant les prestations au sein de la CAMIEG annoncée lors du rendez-vous avec la Direction de la Sécurité Sociale du 18 décembre dernier est pourtant remise en cause, le Ministère considérant que les études ne démontrent pas une insatisfaction des assurés de la caisse. Or, notre délégation a rappelé que les enquêtes satisfaction étaient, de par leur conception (assurés pris au hasard (6000 sur 319 000 cotisants), peu de retour (2240 pour l'année 2016)...) non probantes pour refléter le jugement des 522 000 bénéficiaires de la caisse.

Nous avons, en outre, rappelé que **cette décision de sous-traitance mettrait en difficultés non seulement les assurés de la CAMIEG, mais également les salariés de la CPAM92** bien souvent affectés à cette tâche sans formation réelle de notre système de couverture maladie. FO a toujours revendiqué que les frais de gestion de la caisse, pourtant de bon niveau, pourraient être diminués par une baisse des réclamations dues à ce service que nous considérons dégradé. N'oublions pas que la CAMIEG paie, par des remises de gestion, les tâches confiées à la CPAM92.

Nous avons rappelé que notre caisse est jeune. Elle a connu entre 2007 et 2011 **des difficultés importantes dues à la précipitation des Pouvoirs Publics** de confier la gestion des assurés sans mettre les outils nécessaires pour effectuer la mission confiée. Il est indispensable que tous ces paramètres soient pris en compte dans les exigences des Pouvoirs Publics.

Le Ministère a fait preuve d'une écoute durant l'entretien, nous assurant en faire part à Mme la Ministre pour prise de décision. **Un projet de Convention d'Objectifs et de Gestion va nous être soumis, le document définitif devrait être mis au vote lors d'un conseil d'administration programmé le 15 mai prochain.**

Il est important qu'une Convention d'Objectifs et de Gestion aboutisse afin de commencer de réelles négociations sur les excédents cumulés par la caisse.